

## De l'émancipation féminine en Orient

David Bensoussan

*L'auteur est professeur de sciences à l'Université du Québec*

Le droit d'asile accordé à la jeune saoudienne Rahaf Mohammed al-Qunun qui a fui son pays pour échapper à la tutelle imposée aux femmes de son pays a remis à l'avant-scène la condition des femmes en Orient qui n'a pas connu la même évolution qu'en Occident.

Les sociétés occidentales se sont longtemps battues contre la religion oppressive ou contre des dogmes ou traditions religieuses qui discriminent une partie de la société. On peut aujourd'hui y critiquer sans crainte les croyances ou les prescriptions religieuses, surtout lorsqu'elles heurtent les droits de la personne ou le simple bon sens. Tel n'est pas toujours le cas dans de nombreux pays orientaux dans lesquels les défenseurs des droits de la personne et des libertés risquent d'être incriminés. Certains signes font état de progrès, mais il n'en demeure pas moins que le [bal des fatwas](#) continue et qu'un nombre important de médias distillent des interdits et des préjugés en nombre.

Commençons par préciser que les femmes souffrent d'inégalités diverses dans le monde entier et que ce n'est qu'au vingtième siècle que le droit de vote a été octroyé aux femmes en Occident après d'âpres luttes et débats.

Ce qui étonne lorsque l'on se penche sur le statut de la femme dans les sociétés orientales c'est de constater que parmi les protagonistes de la soumission de la femme figurent nombre d'autorités religieuses et civiles qui diffusent crânement leur point de vue sur les ondes.

Ce qui compte est peut-être moins la teneur des propos tenus que la réaction qu'ils suscitent au sein de la société civile. Certains signes d'émancipation féminine statutaires pointent, au Maroc et en Tunisie

notamment, mais le chemin menant à l'égalité des femmes en est un très long à parcourir. En effet, elles sont les premières victimes d'interdits décrétés le plus souvent du temps au nom de la religion ou de la décence.

### **Fatwas et déclarations à l'intention des femmes**

En Turquie, Nurredin Yildiz, président de la fondation de la fabrique sociale, ONG qui se préoccupe d'éducation et de vie familiale, a déclaré que les femmes devraient être reconnaissantes à Dieu qui a permis aux hommes de les battre. Il a déclaré en outre qu'il n'y a pas d'âge minimal pour marier des enfants.

En Iran le guide suprême, l'ayatollah Khamenei a émis deux fatwas interdisant aux femmes de rouler en bicyclette dans des lieux publics alors que près de 2,8 millions de femmes se rendent en bicyclette au travail ou à l'école.

En Malaisie, le conseil de la Fatwa s'est prononcé contre le comportement de garçon manqué des femmes.

Au Koweït, le clerc Al-Khamees a interdit le port du pantalon pour les femmes ainsi que les jeux vidéo entre personnes de sexe opposé.

En Égypte, lors d'un débat télévisé sur la chaîne Al-Assema, l'avocat Nabih el-Wahech a appelé à violer les femmes qui portent un jeans déchiré, suscitant la polémique. Toujours en Égypte, l'ancien recteur de la mosquée Al-Azhar a décrété une fatwa à l'effet que la nudité d'un couple durant l'axe sexuel invalide le mariage.

Au Maroc, il s'est trouvé des islamistes dans la mairie de Rabat pour proposer la création de bus roses réservés aux seules femmes lesquelles seraient les principales responsables du risque de frottement sexuel si elles optaient de monter dans un bus mixte.

Lorsque l'égalité des sexes en matière d'héritage a été instituée en Tunisie, le Grand Mufti d'Égypte a émis une fatwa réitérant que la loi islamique exige que la part d'héritage des hommes soit double de celle des femmes.

### **Entre les réactions mitigées et les réformes structurelles**

Les théologiens de l'État islamique ont légiféré pour les propriétaires d'esclaves femmes les conditions pour lesquelles l'acte sexuel est permis. En réaction, 120 érudits islamiques ont réfuté ces mesures en 2014, soulignant que l'islam interdit la réintroduction de l'esclavage.

En Turquie, la Présidence des Affaires religieuses (Diyanet) est une administration créée en 1924, qui emploie 117 000 fonctionnaires. Son budget équivaut à 23% du budget de l'armée turque qui est la deuxième armée de l'OTAN. Sous Erdogan, il a atteint 1,9 billion d'euros. C'est un outil d'encadrement social qui offre des cours de Coran aux enfants, distribue des sermons qui sont destinés à être lus dans 90 000 mosquées et interprète les normes islamiques. Entre autres interprétations (qui n'ont pas force de loi), les filles peuvent être mariées à l'âge de 9 ans. Les couples ne peuvent se tenir la main, mais néanmoins, un mari peut divorcer sa femme par un simple texto. Il s'en est suivi un tollé d'indignation du grand public.

En Arabie, les femmes doivent obtenir la permission d'un homme de leur famille pour leurs études ou leurs voyages. Le clerc Al-Luhaydan a affirmé que la conduite affectait les ovaires et pouvait causer des désordres cliniques aux enfants. Le clerc cheikh Saad al-Hajari qui est en charge des fatwas s'est opposé à la conduite des femmes, affirmant : « ce n'est pas leur faute si elles manquent d'intellect, n'est-ce pas ? » Néanmoins, l'Arabie a enfin permis aux femmes de conduire. Lorsque ledit clerc a affirmé que le cerveau des femmes est réduit au trois-quarts de celui des hommes en raison du magasinage, il a été suspendu.

En Tunisie, le Grand mufti de Tunisie Othman Battik a toléré la fête de St-Valentin pour autant que la morale fût respectée.

Au Maroc, le décret gouvernemental permettant aux femmes d'officier dans les mariages a été adopté malgré l'opposition salafiste. Par ailleurs, le code de la famille adopté en 2004 (Moudawana) protège les droits des femmes.

Au Canada, l'activiste des droits de la personne musulmane Rachel Raza, a été la première femme à diriger des prières au pays. Elle a déclaré en 2005 : « il y a déjà une fatwa contre ma personne. »

Les médias font rarement état des réalités sociales et religieuses telles qu'elles sont vécues dans les pays d'Orient. Celles-ci sont néanmoins importantes à comprendre afin de mieux se faire une idée de l'évolution des sociétés et des valeurs qu'elles véhiculent, pour autant qu'on puisse mettre en perspective les voix radicales et les voies de la majorité silencieuse.